

COLONIE FRA ANGELICO

Vendredi 10 - Lundi 27 Juillet 2026

PROJET PEDAGOGIQUE



CE DOCUMENT S'ADRESSE AUX PARENTS ET NON AUX ENFANTS

Directeur : Abbé Martin Layre

Table des matières

I.	Descriptif du centre	5
II.	Projet éducatif de l'organisateur.....	5
1.	Projet éducatif	5
2.	Descriptif de son instrument : la colonie Fra Angelico	6
3.	Quant à son public	6
	Modalités d'inscription, d'annulation et de remboursement.....	6
4.	Quant aux valeurs morales et intellectuelles.....	6
	L'unité autour du principe pour une civilisation chrétienne	6
	L'art et la culture.....	7
	Service et confiance	7
	Permettre à chacun de donner le meilleur de soi.....	7
III.	Les intentions éducatives de la direction.....	8
1.	Intentions éducatives	8
2.	Instruments éducatifs	8
	La colonie : un cadre privilégié.....	8
	Enseignement	8
	La pratique.....	8
	Entretien bilan.....	9
	Remise des flots et des diplômes.....	9
IV.	L'organigramme des participants.....	9
V.	L'équipe d'adultes	9
1.	Composition.....	9
2.	Recrutement	10
3.	Réunions de préparation.....	10
4.	Attentes concernant l'équipe d'adultes.....	10
5.	Les animateurs-stagiaires.....	11
6.	La réunion du soir	11
VI.	Les activités	11
1.	Les activités dominantes	11
	Chant choral	11
	Ateliers	12
2.	Activités autres	12
3.	Le temps des activités	13
4.	Les lieux	13
VII.	Questions pratiques et vie quotidienne.....	13
1.	La question religieuse	13
2.	La colonie Fra Angelico et les familles	13
3.	Relations extérieures et courrier.....	14

4.	Vie quotidienne.....	14
	Les voyages.....	14
	Les repas	15
	Les douches	15
	Les tâches quotidiennes	15
VIII.	Les horaires	17
1.	Journée-type des enfants	17
2.	Horaires des animateurs.....	17
IX.	L’organisation dans l’espace.....	18
X.	Le cadre et la loi	18
1.	Les règles de vie du séjour pour les mineurs	18
	Règles impératives.....	18
	Règles importantes	18
	Les principes.....	19
	Modalité du renvoi.....	19
2.	Les règles de vie du séjour pour les majeurs.....	19
3.	La loi.....	19
XI.	La communication.....	20
1.	Les parents.....	20
2.	La communication extérieure	20
XII.	Les partenaires.....	20
1.	L’environnement	20
2.	Les activités	21
	Appendice.....	22
	Annexe 1 : une journée-type	22
	Annexe 2 : Mesures de protection des personnes	23
	Annexe 3 : Organigramme des participants	24
	Projet Educatif.....	25

I. Descriptif du centre

Cet accueil est un séjour de vacances :

- Organisé par l'Œuvre Fra Angelico, Maison Sainte-Solange, 5 rue Macdonald, 18 000 Bourges ;
- Accueillant 64 mineurs, garçons et filles, de 11 à 17 ans ;
- Se déroulera sur la commune de Pau (64) dans les locaux de l'ensemble scolaire Immaculée Conception ;
- Du vendredi 10 au lundi 27 juillet 2026 ;
- 23 encadrants seront sur place (1 directeur, 1 directeur adjoint, 1 aumônier, 1 chef de chœur, 1 organiste, 2 cuisiniers, 1 assistant sanitaire, 11 animateurs, et partiellement 1 ingénieur son) ;
- Thème : séjour musical placé sous la protection du Sacré-Cœur et consacré cette année à la vie de saint Jean Bosco.

Les activités dominantes sont :

- Le chant en chœur et le théâtre en vue de concerts spirituels dans les églises de la région à la fin du séjour ;
- Orchestre : sera mis en place un atelier « instruments de musique ». Nous souhaitons permettre aux enfants musiciens qui le désirent de pouvoir faire valoir leur talent en présentant quand ils sont volontaires un ou plusieurs morceaux, afin d'agrémenter les veillées ;
- Autres activités manuelles : dessin, couture, décors et accessoires, sculptures en papier, peinture, vitrail, vannerie, etc. ;

Les frais d'inscription sont dégressifs :

- 1^{er} enfant : 420€ ;
- 2^{ème} enfant : 375€ ;
- 3^{ème} enfant : 315 € ;
- 4^{ème} enfant : 225 € ;

En cas de difficultés financières avérées, d'autres réductions sont possibles sur demande.

II. Projet éducatif de l'organisateur

1. Projet éducatif

Cf. projet éducatif en fin de dossier.

L'Œuvre Fra Angelico, fondée en 1998 par des girondins, est une association d'éducation populaire. Elle a pour vocation de promouvoir le patrimoine artistique dans le Sud-Ouest et en particulier la musique sacrée. L'Œuvre Fra Angelico s'inscrit dans le cadre d'une éducation chrétienne. Elle fait de l'expression artistique, et de la musique en particulier, un instrument privilégié du développement physique, social, intellectuel et spirituel du jeune.

L'Œuvre Fra Angelico souhaite mettre à disposition de tous les enfants les éléments fondamentaux d'une vraie culture chrétienne.

L'Œuvre Fra Angelico organise la colonie Fra Angelico pour la mise en œuvre du projet éducatif de l'association auprès d'un public de jeunes de 10 à 17 ans, garçons et filles. Elle s'articule autour de la préparation d'une veillée de prière (textes religieux lus puis méditation soutenue par un chant choral). Ces veillées de prière sont données dans trois églises proches du lieu de la colonie.

L'organisateur se propose quatre objectifs :

- Offrir des vacances chrétiennes aux enfants ;

- Le développement des talents et la formation des vertus et du caractère, particulièrement par la pratique et l'expression artistiques, mais aussi par la prière et la liturgie, la formation religieuse et culturelle ;
- L'identification des jeunes, principalement par les exemples de sainteté offerts par les personnages représentés au théâtre ainsi que par l'attitude exemplaire des adultes qui encadrent la colonie ;
- La vie et les vertus sociales, par leur pratique quotidienne, et le développement du sens du bien commun.

2. Descriptif de son instrument : la colonie Fra Angelico

Conformément au projet éducatif de l'organisateur, le centre est un séjour musical au cours duquel les enfants préparent trois concerts de musique sacrée polyphonique alternée avec une pièce de théâtre en fin de séjour. Ces réalisations artistiques ont pour but de mettre le saint choisi à l'honneur à travers l'art. Les concerts auront lieu les trois derniers soirs de la colonie, les Vendredi 24, Samedi 25 et Dimanche 26 juillet 2026.

3. Quant à son public

La colonie Fra Angelico est ouverte à tous et à tous les milieux sociaux. Elle est mixte. Elle a une visée éducative et confessionnelle, restant sauve la primauté du rôle éducatif de chaque famille.

Modalités d'inscription, d'annulation et de remboursement

L'inscription se fait en deux temps.

- Préinscription : en ligne, sur la plateforme HelloAsso, ou sur support papier en faisant la demande. Un acompte de 100 € est demandé. Cet acompte sera, quoi qu'il arrive retenu, en cas d'annulation du fait du client. En cas d'annulation du fait de l'œuvre Bienheureux Fra Angelico, l'acompte sera restitué intégralement, dans un délai de 1 mois. Cet acompte peut être réglé en ligne, via HelloAsso ou par chèque auprès du trésorier de l'association. Les préinscriptions incomplètes ne seront pas retenues. Il est nécessaire pour se préinscrire de communiquer une fiche sanitaire de liaison, sa carte vitale, son numéro d'assurance responsabilité civile, les informations demandées.

Une fois votre préinscription validée, vous serez invité à procéder à l'inscription. La validation d'une préinscription n'entraîne aucune exigence à une inscription : Après 1 mois sans aucun paiement, la place pourra être réattribuée.

- Inscription : en ligne, sur la plateforme HelloAsso, ou sur support papier sur demande. Le montant restant est demandé. En cas d'annulation du fait du client, ce versement ne sera restitué que pour motif grave, laissé à l'appréciation du trésorier de l'association. En cas d'annulation du fait de l'œuvre Bienheureux Fra Angelico, le versement sera restitué intégralement, dans un délai de 3 mois. Ce versement peut être réglé en ligne, via HelloAsso ou par chèque, en une fois ou en plusieurs fois (au maximum 6 fois). Les inscriptions incomplètes ne seront pas retenues. Il est nécessaire pour s'inscrire de communiquer une photo d'identité, de transmettre les renseignements demandés, de payer intégralement le montant dû. Le paiement doit être intégralement versé avant le premier jour du séjour. Le paiement ou partie doit être effectué dans les 15 jours qui suivent la validation de votre préinscription.

4. Quant aux valeurs morales et intellectuelles

L'unité autour du principe pour une civilisation chrétienne

Le projet éducatif de l'Œuvre Fra Angelico repose sur une anthropologie chrétienne qui veut que la vie ordonnée et vertueuse tende à l'unité autour de son principe, car la paix n'est que le repos dans l'ordre. Ce principe d'unité est le Christ. L'unité de la vie se fait par un développement des vertus en l'individu, selon sa nature, dans toutes ses activités, selon la hiérarchie naturelle de celles-ci.

Pour cette raison, le projet éducatif de l'œuvre Fra Angelico vise à faire vivre aux jeunes, pendant la durée d'un séjour, dans une structure où ils sont entre eux avec les animateurs, l'équilibre, selon le mode propre à une période de vacances entre le jeu, l'exercice, la créativité artistique et la vie spirituelle, formant un tout cohérent, car on est chrétien dans toutes les circonstances de la vie.

La colonie Fra Angelico vise donc, dans le cadre de son projet à :

- Respecter l'équilibre du développement physique et intellectuel du jeune ;
- Proposer un modèle de structuration forte de l'effort autour d'une unité qui est ici donnée par la veillée finale ;
- Montrer que la règle n'est pas tant une contrainte mais plutôt ce que l'acte humain épouse pour parvenir à sa perfection, qui est ressemblance à Dieu lui-même. Pour cela, elle insiste à la fois sur la vie en commun et l'exercice de l'art.

L'art et la culture

La colonie Fra Angelico s'inscrit dans le projet de l'organisateur de faire vivre le patrimoine artistique et religieux chrétien. Pour cette raison, elle est placée sous la protection du bienheureux Fra Angelico. Conformément à l'intention des fondateurs, son projet s'inscrit dans un cadre régional. Les concerts donnent un enracinement local à la colonie. Elle vise à faire saisir aux jeunes la profonde unité de la civilisation chrétienne en même temps que de leur faire découvrir les richesses de l'une de ses ramifications.

La colonie Fra Angelico cherche à donner à l'enfant un sens de l'art chrétien et un sens chrétien de l'art : sens chrétien de l'art en ce que par la beauté, objectivement présente dans les œuvres, l'esprit humain remonte à la perfection divine ; sens de l'art chrétien, non pas d'un art enrégimenté au service d'un projet, ce qui est la mort de l'art et de la singularité de l'inspiration, mais que l'art imitant la nature dit le beau et le vrai, pour autant qu'il est en son pouvoir de le faire. Parce que l'art fait appel aux sens, il est plus limité que l'intelligence, mais il a une manière de suggérer, de faire sentir qui peut être l'occasion d'une imprégnation de la vérité, de la beauté, et un moyen de développer chez le jeune un sens de la mesure, de la pudeur, de l'harmonie, de la piété, qui lui deviennent connaturelles.

Service et confiance

La colonie Fra Angelico veut dispenser un solide sens du bien commun, dans la détente comme dans l'effort, par le truchement de la petite société que constitue la maîtrise formée à Fra Angelico.

Le bien commun c'est le bien du tout. Comme bien du tout, il est plus parfait que le bien de chaque membre du tout, et il est capable de perfectionner cet individu. Il est essentiel pour le jeune d'apprendre cette subordination au tout. Mais comme partie du tout, il en reçoit aussi son bien véritable. On ne détruit pas le bien du tout sans détruire le bien de la personne, et réciproquement. En même temps ce n'est que comme partie du tout qu'on lui est soumis. Il sera aussi profitable au jeune d'apprendre mieux à faire le partage en ce qui en lui doit être investi dans le tout et ce qui ne le doit pas, parce qu'il ne lui appartient pas. Ce travail a pour but de former des hommes responsables et justes.

Permettre à chacun de donner le meilleur de soi

Ce projet pédagogique part de la contradiction radicale qu'offre la civilisation chrétienne au monde moderne. Il n'aurait pas de sens s'il n'était ouvert à tous.

C'est pourquoi le loisir a été choisi comme lieu privilégié de transmission des valeurs chrétiennes. C'est pourquoi aussi la colonie Fra Angelico ne vise pas à l'accomplissement d'exploits techniques au-delà de l'excellence visée dans un cadre d'amateurs. C'est au contraire à l'accomplissement maximal des capacités de chacun qu'elle vise au sein de ce cadre,

utilisant uniquement dans ce but, le cas échéant, le service de professionnels de la musique et du théâtre.

L'équipe d'encadrement veille particulièrement à ce que règne un climat de saine mixité, favorisé par notre projet éducatif et sa mise en œuvre pratique. Les amitiés exclusives n'ont pas leur place à la colonie puisqu'elles portent atteinte à l'harmonie du tout : le chant en chœur est une activité où chacun doit trouver sa place, dans une juste mesure.

III. Les intentions éducatives de la direction

1. Intentions éducatives

Nous souhaitons donner aux jeunes des vacances chrétiennes autour d'un projet musical et artistique qui soit l'occasion d'approfondir le sens de leur existence et la pratique des vertus. Ce qui compte est donc l'unité des activités autour du principe de toute vie chrétienne.

- Le thème des concerts et du théâtre est la vie et les œuvres d'un saint de l'Eglise catholique. Cela, de même que l'accent artistique de la colonie, fait que l'objectif prioritaire est de donner à l'enfant, **le goût de la vérité**, objet de l'intelligence de l'homme, dont un des vecteurs est l'art et le beau.
- **Le sens du bien commun** dans toutes les activités est primordial.
- La saisie de l'unité d'une vie chrétienne doit contribuer à détacher d'une morale de devoir pour une meilleure saisie du bonheur dans la vertu.
- Un des fondements de l'esthétique est l'ordre. A côté de la familiarisation avec des œuvres d'art et les activités créatrices, on veillera à donner au jeune le sens de la piété. Cela passera aussi par une grande attention à la correction des propos et des attitudes.
- Les activités de la colonie doivent amener chacun à prendre confiance en lui, pour de bonnes raisons : les facultés qui sont en lui et des qualités exercées et éprouvées par les faits.

2. Instruments éducatifs

La colonie : un cadre privilégié

La colonie doit être pour plus de deux semaines le monde de la vie de l'enfant. On veillera à construire une atmosphère attachante, qui sans couper complètement l'enfant de sa famille préserve l'indépendance et l'autonomie de la colonie.

- Le chœur : il est le lieu de l'activité commune principale pour toute la colonie. Il doit être le cadre d'un esprit de corps.
- L'équipe : c'est en équipe que les enfants participent à la colonie. Les aînés y auront soin des plus jeunes. Elle doit être un lieu d'une saine émulation (dans le jeu, la qualité du service). Elle est aussi le lieu de la transmission. C'est pourquoi d'année en année les équipes seront récompensées de leurs efforts par un système de flots correspondant à une série d'activités et à un état d'esprit. Les décorations seront conservées d'année en année, afin de favoriser la saine émulation et de donner une juste occasion de percevoir que par nature nous sommes des héritiers.

Enseignement

Il sera limité, dans sa forme didactique, compte tenu de l'âge des enfants qui nous sont confiés et du cadre vacancier de la colonie. Il est néanmoins nécessaire pour répondre à quelques grandes questions sur la vie que tout jeune doit se poser.

La pratique

L'enseignement sera essentiellement par la pratique, dans le jeu comme dans les activités exigeantes qui sont rendues nécessaires par la préparation des concerts finaux.

- On aura à cet effet une activité de prière et culturelle. Celle-ci, de même que l'enseignement, rend nécessaire la présence à la colonie d'un aumônier et de séminaristes.
- On centrera les activités artistiques sur la préparation des concerts. Mais les activités de la colonie devront faire acquérir à l'enfant une certaine pratique de la vie en société, de l'effort commun et en vue d'un but qui ne soit pas strictement personnel, car les biens les plus hauts sont les plus communs.
- L'ensemble des aspects pratiques, intellectuels et culturels doivent former un tout cohérent.

Entretien bilan

Vers la fin de la colonie, le directeur, le chef d'équipe et un autre moniteur reçoivent chaque enfant individuellement pour faire avec lui un bilan de la colonie, des éléments positifs et des points à améliorer. C'est aussi l'occasion de féliciter l'enfant pour les progrès accomplis au cours de la colonie, par rapport aux années précédentes le cas échéant. On insistera sur les qualités de l'enfant pour l'encourager à les développer et à acquérir une juste estime de soi. On notera également des points d'attention utiles pour le futur. Cet entretien est préparé avec tous les moniteurs afin d'avoir une vue la plus large possible.

Remise des flots et des diplômes

- Remise des flots par équipe. L'évaluation intègre tous les membres de la colonie, mais principalement les chefs d'équipe, le directeur adjoint et le directeur. On distribue divers flots récompensant l'esprit d'équipe, le sens du service, le dynamisme...
- Remise des diplômes individuels : diplôme de novice pour tous les nouveaux ; diplôme d'un grade supérieur pour quelques colons ayant excellé par le mérite ou une forme de vertu ou encore dans la pratique du chant.

NB :

- La récompense du talent est juste, mais elle n'est pas indispensable et pourrait avoir des effets néfastes ;
- L'aspect religieux des choses n'intervient pas dans l'entretien et les flots ou diplômes. L'aumônier ne sera que consulté rapidement pour des choses ne relevant en aucune manière du for interne.

IV. L'organigramme des participants

Cf. Annexe 3.

- Les équipes : les enfants sont répartis en équipe de 6 à 8. Dans chaque équipe tous les âges sont représentés. Ces équipes sont le premier lieu de socialisation du jeune dans la colonie. Elles se partagent à tour de rôle chaque jour une tâche d'utilité commune : la vaisselle, le ménage, la mise de couvert. Les aînés y prendront soin des plus jeunes.
- L'organisation musicale : Le chef de chœur a autorité sur les musiciens. Il se concerte avec eux et avec le directeur pour qu'ils puissent travailler sans perturber le rythme du centre et en gardant à l'esprit que la musique est l'outil pédagogique et non l'objectif du séjour, mais que la qualité de l'outil est une condition de la réussite pédagogique du séjour. Le chef de chœur a autorité sur chacun en ce qui concerne l'aspect musical. Pour ce qui regarde le fonctionnement de la colonie, il est sous l'autorité du directeur.

V. L'équipe d'adultes

1. Composition

L'équipe d'adultes est composée du directeur (BAFD ou BAFD stagiaire), des animateurs d'équipe (un pour huit mineurs maximum), des animateurs spécialisés (chef de

chœur, assistant sanitaire, intendant, ingénieur son, organiste), d'animateurs de soutien qui n'ont pas d'équipe mais qui aident les autres animateurs dans leurs fonctions et des cuisiniers. La colonie Fra Angelico jouit d'un taux d'encadrement largement supérieur aux normes légales, grâce à ses moniteurs bénévoles.

2. Recrutement

Le recrutement est fait par le directeur qui recrute son équipe par le bouche-à-oreille. Dans la mesure du possible il rencontre le candidat et a un entretien avec lui.

Les critères sont les suivants :

- Le candidat doit être en mesure d'assurer la sécurité physique et morale des enfants et de suivre des consignes.
- Il doit être intéressé par le projet et en accord avec les intentions pédagogiques.
- Dans le cas d'un animateur d'équipe, il est souhaitable qu'il ait déjà travaillé en animation car le public adolescent demande une certaine expérience.
- Dans le cas d'un animateur spécialisé, il faut qu'il ait un niveau suffisant qui le rende apte à transmettre des compétences aux jeunes.

3. Réunions de préparation

Elles sont échelonnées sur l'année en fonction de l'avancement du recrutement de l'équipe et des objectifs à atteindre. Doivent être impérativement faits :

- Un bilan au mois de septembre, qui permette de valider les objectifs atteints l'année précédente et de faire un mémoire des points à revoir et des propositions pour l'année suivante. Ce travail doit permettre l'expression de toute l'équipe d'animation.
- Une réunion avec les membres du bureau de l'œuvre Fra Angelico, à laquelle sont invités les membres de l'équipe, donne le budget et prépare les grandes lignes de la colonie de l'été suivant.
- Au mois de juin, une réunion doit être consacrée à l'emploi du temps, aux activités, à l'organisation des trajets.

4. Attentes concernant l'équipe d'adultes

Nous considérons que s'ils ont accepté, voire demandé à faire partie de l'équipe, c'est parce qu'ils adhèrent aux valeurs de l'œuvre et qu'ils sont intéressés par les spécificités du séjour. Donc nous attendons de chacun d'eux :

- **Qu'ils consacrent, quelle que soit leur tâche plus particulière dans l'organisation de la colonie, leur temps aux enfants**, dans l'ensemble de leurs activités, et soient conscients de **la valeur d'exemple qu'ils ont**, comme adultes, auprès des jeunes ;
- Qu'ils respectent les **règles de vie** du séjour (ponctualité, respect des consignes, tenue, attitude) ;
- Qu'ils soient **fiables** : s'ils acceptent un travail, que celui-ci soit fait. S'ils ont des difficultés à l'accomplir, qu'ils en fassent part en temps utile ;
- Qu'ils **assument la responsabilité** pour leur charge, et sachent prendre des initiatives : ne pas attendre tout du directeur ;
- Qu'ils soient **membres de l'équipe à part entière** : forces de proposition dans les réunions, sachant faire remonter les informations utiles, cordiaux avec tous les membres ;
- Qu'ils soient d'une simple humilité, sans orgueil et sans fausse modestie ;
- Qu'ils aient une **attitude juste avec les mineurs** : qu'ils soient accessibles sans être trop proches, (la démagogie, même sans recherche de son intérêt personnel, est une faute morale), on vouvoiera les mineurs comme les autres membres de l'équipe encadrante ;

Hormis ceux qui ont à temps plein la responsabilité d'un service particulier (cuisine, infirmerie, direction du chœur, tenue de l'orgue...), chaque animateur est responsable d'une équipe de jeunes d'âge différent.

En outre, ils dirigeront à l'horaire prévu les ateliers. L'aumônier et les séminaristes sont chargés de la formation doctrinale et spirituelle. Tous participent aux répétitions de chant et à la représentation finale. Dans la mesure de leurs souhaits et des loisirs de leur fonction, ils participent aux moments de prières (en particulier les séminaristes).

Des cours de catéchisme sont mis en place pour les adultes participants lors de la colonie.

5. Les animateurs-stagiaires

Leur stage est un temps d'apprentissage. Des entretiens auront lieu avec chacun pendant le séjour. Les stagiaires sont des animateurs à part entière, au même titre que les autres. Par ailleurs nous sommes tous en formation permanente.

6. La réunion du soir

Chaque soir, une réunion de l'équipe d'adultes permet un bilan de la journée passée et la programmation de la journée à venir. Elle peut être aussi l'occasion d'un temps de réflexion ou d'une mise au point théorique.

Dans le bilan, s'il y a eu une activité particulière (grand-jeu, olympiades) pendant la journée, ceux qui l'auront organisée seront remerciés. S'il y a des remontrances à faire, elles le seront toujours dans un entretien privé, jamais en public.

La réunion du soir est animée par le directeur dont le rôle premier sera de donner la parole à chacun, le deuxième de conclure les débats en apportant une réponse claire. Lorsqu'il y a une activité particulière le lendemain, le coordinateur de l'activité animera la réunion durant le temps nécessaire à sa présentation.

Afin d'en améliorer l'efficacité, on veillera à n'y aborder que ce qui doit être traité en commun. La réunion du soir, de manière habituelle, ne devra pas excéder trente minutes pour permettre ensuite un cinquième repas convivial suivi d'un coucher à une heure raisonnable. Il est demandé aux moniteurs de se retirer dans leurs chambres pour minuit, afin qu'ils soient toujours dispos le lendemain.

VI. Les activités

Les activités fonctionnelles, ludiques, artistiques, ou de formation religieuse sont des instruments pédagogiques au service des buts éducatifs de la colonie, jamais des fins en elles-mêmes.

1. Les activités dominantes

Elles préparent une des composantes du concert.

Chant choral

Il prépare la principale composante des concerts que nous organisons. Il donne le goût de l'effort collectif. Il initie les enfants à l'harmonie. L'organisation des pupitres est à la discrétion du chef de chœur.

Sur notre site internet nous précisons que le séjour est ouvert à tout enfant qui souhaite chanter, nous pouvons penser que c'est le cas pour ceux qui s'inscrivent car c'est ce que leurs parents nous disent et cela est confirmé par l'expérience.

En cas de refus de chanter, l'équipe d'animation va dans un premier temps tenter de comprendre ce refus qui souvent exprime bien autre chose qu'un dégoût pour la musique. En fonction du diagnostic nous viserons à déconnecter chez l'enfant le chant de son problème afin qu'il puisse d'une part rejoindre le groupe et d'autre part trouver avec l'équipe d'animation

une solution à une crise. Si toutefois ce refus vient d'un réel dégoût ou d'une inaptitude au chant, nous lui proposerons d'autres moyens de contribuer au succès du concert (prise de son, vidéo...).

Le programme musical est élaboré avant le séjour donc sans les enfants. La raison est que nous devons disposer de toutes les partitions imprimées dès le début du séjour. Pendant le séjour, nous leur demandons ce qu'ils aimeraient chanter l'année suivante ce qui nous donne quelques indications sur ce qu'ils apprécient le plus.

Ateliers

(Théâtre, costumes, bricolage, peinture...)

L'atelier est un temps calme de contact personnel entre les jeunes et les adultes.

Ces ateliers sont également un temps d'expression personnelle, de créativité et d'acquisition de savoir-faire. Outre la confiance en soi, ils visent également à découvrir et à développer des talents cachés ou naissants chez les jeunes. Le cas échéant, ils sont l'occasion d'un enrichissement culturel des jeunes.

Pour ces ateliers les jeunes bénéficient d'une certaine liberté : en début de séjour les jeunes choisissent un des ateliers selon ce qui les attire le plus. Ils sont totalement libres dans ce choix. En revanche, ils ne peuvent pas choisir de ne participer à aucun atelier car cela voudrait dire qu'il faudra des animateurs supplémentaires pour être avec eux. Or cinq ateliers occupent déjà dix à douze animateurs, si cela laisse du temps libre à d'autres c'est pour qu'ils puissent préparer leurs activités et également se reposer.

Chaque atelier est confié à un animateur « chef d'atelier » assisté souvent d'un autre animateur. Ces rôles sont fixés avant le séjour en fonction des préférences et dispositions de chacun.

2. Activités autres

Pendant la colonie d'autres activités importantes sont prévues :

- Jeu de plateau, ou autre activité l'après-midi du premier jour : il a pour objectif que les enfants fassent connaissance entre eux et avec la colonie, et soient entendus par le chef de chœur qui les répartit en pupitres.
- Olympiades : lors d'un après-midi, afin de favoriser la cohésion des équipes.
- Dîner en équipe : au début du séjour également. Chaque équipe part avec un pique-nique pour dîner ensemble tranquillement, avec l'animateur d'équipe et un adulte invité. Cela aide tout le monde à se connaître.
- Grand Jeu : généralement pendant le week-end du milieu du séjour, pour que les jeunes se détendent au terme d'une semaine de répétition.
- Excursion : en milieu de séjour également. Elle sert elle aussi à marquer une pause pendant le séjour où la vie quotidienne à un rythme soutenu. Elle consiste en une excursion à pied avec pique-nique à midi et se terminant par une visite culturelle ou un pèlerinage.
- Veillées : les veillées ne sont pas systématiques mais cependant régulières, en particulier les veillées « talents » : les enfants qui le souhaitent préparent une saynète, une courte animation, ou un morceau de musique qu'ils exécuteront le soir pour leurs camarades. Ces veillées encouragent l'expression personnelle, favorisent la confiance en soi.
- Les concerts concrétisent les travaux en chant choral de tout le séjour. Leur objectif est la socialisation : l'effort collectif et individuel y est récompensé, ce qui soude le groupe. A l'issue d'une représentation, tous sont unis par la joie d'avoir réalisé ensemble une belle œuvre. Leur déroulement occupe toute la journée. Le trajet de la colonie au lieu de concert se fera en car. Un temps de répétition est prévu pour permettre les raccords entre l'orgue et le chœur. Le temps libre sera partagé entre un temps de détente sur place, et un temps de

découverte culturelle et artistique de la ville visitée. Le programme des jours de concert est variable en fonction des horaires de concert qui nous ont été accordés.

Ces activités sont préparées par des animateurs avant le séjour.

3. Le temps des activités

- Le chant : Il occupe trois heures et demie par jour : deux heures le matin entre 10h10 et 12h30, puis un jour sur deux une heure l'après-midi entre 14h et 15h.
- Les ateliers : de 15h à 16h15 après le chant ou dès 14h pour les jours où il n'y a pas de chant. Ce sont les heures les plus chaudes de la journée, il faut donc une activité calme à ce moment. Les cinq dernières minutes doivent être consacrées au rangement/nettoyage du lieu et du matériel.
- On consacra un temps en fin de séjour de rangement et de nettoyage général des lieux et du matériel.

4. Les lieux

- Le chant se déroule dans une grande salle pouvant accueillir tous les participants du séjour (jeunes et animateurs).
- Les ateliers bénéficient chacun d'un espace dédié, ils ne sont pas n'importe où pour que l'animateur responsable puisse assurer la bonne marche de l'activité.

VII. Questions pratiques et vie quotidienne

1. La question religieuse

L'œuvre Fra Angelico est une association loi 1901, son projet est ouvert à tous, selon les principes d'un humanisme chrétien qui veut qu'aucun enfant ne se voie interdire l'accès au culte et à l'instruction chrétienne s'il le désire. Dans la pratique, elle répond principalement à la demande de familles catholiques.

Répondant à ce programme fondamental, la colonie Fra Angelico comporte des temps de prière, des temps consacrés au culte catholique et des temps d'instruction religieuse fondée sur la foi catholique, ce qui nécessite la présence d'un prêtre et de séminaristes.

La participation aux temps de prière, de culte et d'instruction religieuse est prévue pour tous. Ces temps sont conçus pour répondre aux attentes de tous. Cela est présenté aux familles avant la colonie. Au moment de l'inscription sont discutés avec chaque famille concernée la situation et les besoins des enfants non catholiques. Ces activités religieuses peuvent être remplacées par des activités de type culturel.

2. La colonie Fra Angelico et les familles

Le projet de la colonie Fra Angelico ne peut que s'inscrire dans le cadre d'une éducation reçue dans le cercle familial, et ne s'y substitue pas. Le choix des thèmes et des dates de la colonie répondent à cette exigence.

Les parents nous confient leurs enfants, et c'est d'eux que nous recevons notre autorité sur eux. C'est avec leur argent que nous réalisons le séjour. Aussi nous souhaitons :

- Que leurs demandes reçoivent rapidement une réponse ;
- Qu'ils soient accueillis avec chaleur et soin lors de l'arrivée et du départ de la colonie.

L'association l'Œuvre Fra Angelico doit être un moyen privilégié de garder le contact entre l'équipe d'animation et les familles investies dans l'œuvre.

3. Relations extérieures et courrier

La colonie Fra Angelico est envisagée comme un espace des jeunes, centré sur les valeurs promues à travers son projet. La pleine intégration du jeune aux activités, à la vie commune, l'ouverture aux autres jeunes seraient entravées par l'usage du matériel électronique de communication ou de divertissement. Celui-ci sera donc confié, les parents ayant été avertis auparavant, aux animateurs au début de la colonie et récupéré par les jeunes à l'issue de celle-ci.

Les communications sont au contraire encouragées, avec les familles et avec tous les proches, dans la mesure où elles s'intègrent au projet de la colonie. Le courrier passe par les mains d'un animateur.

- Les parents et les enfants sont encouragés à s'écrire. Chaque jour, un temps calme est prévu qui peut être employé au courrier. Une boîte aux lettres des enfants est mise en place.
- Celui-ci relève le courrier et le distribue. Les courriers reçus par les enfants sont comptabilisés, afin de pouvoir demander aux parents, le cas échéant, d'écrire.
- Sauf exception, en vue d'entretenir le climat de confiance, l'ouverture des colis n'est pas contrôlée par les animateurs, mais les parents sont avertis qu'il est interdit d'envoyer de la nourriture à leurs enfants (sauf prescription médicale particulière).
- Le courrier des enfants est déposé par ceux-ci dans une boîte aux lettres. Son contenu est confié tous les jours par un animateur à la poste.

Les animateurs sont à la colonie pour être à la disposition des enfants. S'ils souhaitent recevoir une visite, en dehors de leur journée de repos où ils sont libres, cela reste possible, mais ils doivent en avertir la direction afin que nous en étudions ensemble les modalités en vue du bien de la colonie.

4. Vie quotidienne

Le programme d'une journée type se trouve en annexe 1.

Dans tous les aspects de la vie quotidienne seront respectés les pratiques de protection des personnes listées en annexe 2.

Les voyages

L'aller et le retour

Nous indiquons sur le site de la colonie des horaires de trains dans lesquels nos animateurs seront présents. Il y a un train au départ de Paris. Des animateurs seront sur le quai vingt minutes avant le départ pour accueillir les enfants et leurs parents. Pour le retour, nous adoptons la même méthode.

Sur demande, des parents proches géographiquement peuvent être mis en lien afin de covoiturer.

Attention, les enfants ne pourront être remis qu'aux seuls parents ou une personne mandatée par eux (avec confirmation des parents, présentation du mandat et vérification de la carte d'identité). En cas de divorce par procès, le directeur se réserve le droit de demander une copie du jugement afin de clarifier la situation.

Pendant le séjour

Il s'agit des trajets aller et retour entre le lieu de la colonie et les lieux de concert, et ceux pour une éventuelle excursion.

Ces trajets sont en autocar pour tous les enfants, ils seront accompagnés par des animateurs en nombre suffisant. Les autres animateurs se rendent aux lieux dans leurs voitures particulières.

Des déplacements en voiture peuvent être nécessaires pour les consultations médicales. Si certains mineurs arrivent sur le centre avec quelques jours de retard, ils seront alors récupérés par un animateur ayant plusieurs années de permis accompagné d'un autre animateur. Une autorisation signée des parents est demandée spécialement pour ce transport en voitures particulières.

Les repas

- Le Petit-déjeuner : de 8h00 à 8h30. Les enfants se placent où ils veulent, les animateurs déjeunent avec eux et veillent à être répartis dans tout le réfectoire pour animer les conversations, prévenir les débordements, s'assurer que tous mangent à leur faim et être accessibles.
- Le Déjeuner : de 12h30 à 13h15. On pourra adopter un placement ludique pour que les mineurs puissent se rencontrer tous. Exemple : regroupements par couleur de chemise, par âge, par première lettre du prénom...
- Le Goûter : Servi de 16h15 à 16h30 dehors. Un chariot avec des verres, des boissons et des gâteaux est préparé par le cuisinier et l'animateur de service de table. Les mineurs viennent se servir librement et prennent leur goûter soit dans le réfectoire soit dehors mais pas dans les chambres ni dans les salles spéciales (oratoire, salle de musique) qui doivent rester propres.
- Le Dîner : de 19h00 à 19h40. Placement libre mais là encore les animateurs doivent veiller à se répartir convenablement.

Les douches

Les douches sont après le sport quotidien. Si d'autres activités sportives ont lieu dans la journée (Grand Jeu, Olympiades), le créneau pour les douches est aménagé.

Pendant les douches, l'animateur se tiendra dans le couloir et veillera à ce que les enfants ne traînent pas et que chacun prenne bien sa douche. Nous respecterons les règles énoncées en annexe 4 (notamment celle-ci : un adulte n'ouvre jamais la porte de douche d'un mineur).

Les tâches quotidiennes

Chaque jour des tâches d'utilité communes doivent être effectuées. Elles sont assurées à tour de rôle par les équipes avec leur animateur.

Le service de table

Quelques minutes avant tout le monde les enfants de l'équipe de service de table arrivent et mettent l'eau et le pain sur les tables. Ils prennent leur repas avec les autres mais se lèvent quand il faut servir un plat. Pour ce service, l'animateur d'équipe et un autre animateur apportent un chariot de la cuisine, les jeunes de l'équipe vont chercher les assiettes de leurs camarades, demandent la quantité souhaitée et vont au chariot où les deux animateurs les servent puis ils rapportent l'assiette.

La mise de couvert

Après chaque repas une équipe avec son animateur nettoie les tables, balaye le sol et met le couvert du repas suivant.

La vaisselle

A la fin du repas une équipe avec son animateur se rend à la salle de plonge et fait la vaisselle. A la fin du service la salle de plonge doit être propre et en ordre. Si la vaisselle prend trop de temps et empiète sur l'activité suivante ou sur la sieste elle sera terminée par les animateurs.

Le ménage

Après le petit-déjeuner une équipe est chargée de nettoyer la zone soit des garçons soit des filles. Ceci implique : balayer les chambres et les couloirs, laver le sol des salles de bains, les lavabos et les WC, nettoyer les poignées de porte.

Le linge

Les locaux sont équipés d'un lave-linge. Au moins deux fois dans le séjour chaque enfant aura l'occasion de faire une lessive de la manière suivante :

- Chaque dortoir a un jour de lessive par semaine.
- L'animateur d'équipe récupère le matin le linge sale que les jeunes de son équipe veulent laver et le met à laver puis l'étend et rassemble son équipe le soir pour la récupération.
- L'animateur pourra dans ce cas être absent pendant une partie des activités, habituellement le matin, car les séances de chant ne nécessitent pas du point de vue de la sécurité et de leur déroulement la présence de tous les animateurs du séjour.
- Les animateurs pourront faire leur lessive personnelle quand ils le souhaitent dans les temps où ils ne sont pas en situation d'encadrement.

▪ ***La tenue vestimentaire***

- La tenue quotidienne

Nous accueillons des enfants, garçons et filles, de 11 à 17 ans. Il est important, dans tous les cas, de veiller au repos des imaginations, tourmentées souvent par l'impudicité du monde moderne, et de veiller à une certaine modestie et pudeur dans l'habillement. Cela fait partie de ce qu'un adulte se doit à lui-même et que les enfants apprennent par la pratique.

Les familles sont donc priées de veiller à la garde-robe de leurs enfants. En particulier, les jeunes filles ne porteront pas de vêtements transparents ou moulants, les épaules seront couvertes ainsi que le ventre, le décolleté modeste, les vêtements inférieurs ne devront pas remonter au-dessus du genou. Les tongs sont proscrites, de même que le marcel. (Voir aussi le dossier d'inscription qui apporte des précisions supplémentaires).

En cas de besoin, ce point sera présenté à chacun selon ce que son âge et sa maturité lui permettent d'entendre. On gardera toujours à l'esprit que nous devons donner des habitudes bonnes, non faire le procès des mauvaises, et ne pas entretenir les mauvaises pensées par des explications inopportunes, ou en laissant entrevoir des soupçons infondés. La pudeur et la discrétion sont avant tout quelque chose que l'on se doit à soi-même. On verra avec l'enfant et ses parents le moyen de porter remède à la situation. Un refus de s'améliorer constitue une atteinte à la sécurité des enfants qui nous sont confiés et les mesures qui s'imposent seront prises le cas échéant.

- L'uniforme de la colonie

Le port d'un uniforme fait partie de la construction de l'esprit de corps et doit contribuer à développer chez l'enfant le sens de la solennité et du moment particulier. Aussi est-il obligatoire pour tous, enfants et adultes (à l'exception du clergé) :

- A la messe ;
- Lors des excursions ;
- Lors du déplacement vers les lieux de concert et le retour à la colonie.

L'uniforme se compose d'un pantalon beige pour les garçons, d'une jupe de même couleur pour les filles, d'un polo à l'insigne de la colonie et de chaussures de ville noires.

Les parents pour lesquels l'acquisition de ces éléments présente une difficulté sont invités à s'adresser au directeur.

Le polo peut être emprunté ou acheté auprès de la colonie Fra Angelico.

- La tenue de concert

Cette tenue répond à la même exigence de représentation et développement de l'enfant que l'uniforme.

Elle se compose, respectivement pour les garçons et les filles, d'un pantalon ou d'une jupe beige, d'une chemise ou d'un chemisier blanc, de chaussures noires.

▪ ***La consommation du tabac, de drogue et d'alcool***

Il est interdit par la loi de fumer sur le site d'un accueil collectif de mineurs. Les mineurs tout comme les animateurs ne sont pas autorisés à fumer. Les animateurs sont autorisés à fumer dans leurs temps libres, toujours hors de la vue des mineurs et en dehors de l'accueil

collectif de mineurs. Le non-respect de ces règles sera sévèrement puni (la punition pouvant aller jusqu'au renvoi pour les mineurs comme pour les adultes encadrants).

A plus forte raison la détention de drogue ou sa consommation sera punie de renvoi (tant pour les mineurs que pour les adultes encadrants).

Enfin aucune boisson alcoolisée ne sera donnée aux mineurs.

▪ **Objets de valeurs**

Les objets de valeur, et les objets à ne pas perdre (cartes de réduction, billets de train, portefeuilles, appareils photo...) sont demandés en début de séjour avec les appareils électroniques mentionnés plus haut, à ne pas perdre. Cette disposition est indiquée dans le dossier d'inscription et sera rappelée aux familles au moment de la préparation des affaires pour le voyage. En fonction des sorties prévues chaque enfant pourra redemander son argent de poche pour acheter des souvenirs.

▪ **La santé**

L'assistant sanitaire (diplômé du PSC1) tiendra une permanence dans son infirmerie 2 fois par jour (après le petit-déjeuner et après le dîner) pour permettre aux enfants ayant des traitements de les recevoir (et si besoin d'autres moments seront aménagés). Chaque enfant pourra librement l'y trouver en cas de besoin. De plus l'assistant sanitaire sera également disponible à tout moment et pourra être remplacé en cas de nécessité par un autre membre de l'équipe ayant son PSC1). Il sera aidé d'un animateur (ou l'inverse) afin de respecter la pudeur masculine/féminine.

Aucun médicament ne pourra être délivré sans ordonnance. Aussi nous conseillons vivement aux familles de joindre à la valise de leur enfant une ordonnance s'il a besoin de Paracétamol, Smecta, Spasfon etc.

L'assistant sanitaire lira lui-même toutes les fiches sanitaires, et les parents qui le souhaitent pourront nous demander son contact pour lui faire des recommandations.

Un médecin est prévenu de la tenue du séjour.

En cas de rapatriement d'un mineur pour cause d'accident survenant pendant la colonie et l'empêchant de continuer à y participer nous prendrons contact avec les parents ou bien la personne mandatée pour convenir des modalités. Aucun enfant ne sera confié à une personne mandatée sans présentation du mandat. Une pièce d'identité sera également demandée. La clause de rapatriement est à inclure dans le contrat d'assurance de la famille qui nous confie son enfant. Pour que le directeur de la colonie puisse déclencher cette clause, en cas d'accident, il faut qu'il dispose :

- De la garantie d'existence de cette clause ;
- Des coordonnées de l'assureur s'il n'est pas en mesure de joindre rapidement les parents.

VIII. Les horaires

1. Journée-type des enfants

L'emploi du temps d'une journée-type pendant le séjour est présenté en annexe 1.

Les horaires de cette journée ont plusieurs objectifs :

- Assurer un rythme de vie équilibré pour les jeunes (temps de sommeil suffisant, équilibre entre activités vives et activités calmes, temps libre pour des activités telles que le courrier et les jeux entre amis de leur propre initiative) ;
- Permettre la poursuite des objectifs pédagogiques principaux qui sont l'identification et la socialisation du jeune ;
- Avoir le temps nécessaire à la préparation de la veillée.

2. Horaires des animateurs

Chaque jour un ou deux animateurs aideront le cuisinier à préparer le petit-déjeuner.

Les autres animateurs se lèveront quand ils veulent à partir du moment où ils remplissent ces deux conditions :

- Être présents au rassemblement du matin (sauf jour de repos) ;
- Être propres et opérationnel à ce rassemblement.

L'alternance des activités permet aux animateurs d'assurer un relais entre eux afin qu'un animateur ne reste pas toute la journée sans interruption « sur la brèche ». Après le repas, l'équipe partage souvent une pause autour du café lorsque les jeunes sont en temps calme dans les chambres, mais aucun membre de l'équipe n'est tenu de participer à cette pause (sieste possible). Le soir après le coucher des enfants, des animateurs seront de permanence dans chaque dortoir afin d'assurer la sécurité et le calme à ce moment.

IX. L'organisation dans l'espace

▪ ***Les chambres***

Les enfants sont répartis en chambres selon leur tranche d'âge car :

- Selon l'âge nous pourrions être plus ou moins tolérants sur l'heure du coucher ;
- Après consultation des enfants nous avons opté pour cette répartition par âge pour que les plus grands aient un lieu pour se retrouver entre eux.

▪ ***Le réfectoire***

Dans le réfectoire il n'y a pas une grande table mais plusieurs petites pour favoriser les conversations. Il n'y a pas de place attribuée, cependant les animateurs veilleront à se répartir de manière homogène. (Cf. VI. Vie quotidienne – les Repas)

▪ ***L'infirmier***

Elle sera accessible à tout jeune demandant des soins ou à un jeune venu rendre visite à un camarade malade. L'Assistant sanitaire aura autorité pour décider qui il y admet. Mais d'une manière générale, compte tenu de la présence dans cette salle des fiches sanitaires et éventuellement de malades, les jeunes n'auront pas à y séjourner.

▪ ***Zones interdites***

Il s'agit de la cuisine, des chambres de l'équipe d'animation, de la zone des filles pour les garçons et la zone des garçons pour les filles.

Avec la permission d'un adulte ils pourront rentrer dans la salle d'animateurs de manière ponctuelle seulement, pour un temps bref, pour une requête spécifique.

Les mineurs ne sont pas autorisés à sortir du site. Sortir du centre sans être accompagné par un adulte constitue une faute qui sera sanctionnée.

X. Le cadre et la loi

1. Les règles de vie du séjour pour les mineurs

Règles impératives

- Ne pas sortir du lieu du séjour sans être accompagné d'un adulte ;
- Pour les garçons : ne pas aller dans la zone des filles ; pour les filles : ne pas aller dans la zone des garçons ;
- Participer aux activités ;
- Ne pas détériorer volontairement les locaux et le matériel.

Ces règles sont catégoriques puisqu'elles touchent à la sécurité physique et morale des mineurs d'une part et la raison d'être du séjour d'autre part. Le non-respect de ces règles entraîne systématiquement une sanction qui consistera en une tâche ménagère par exemple (laver les vitres par exemple). En cas de récidive, ce sera le renvoi.

Règles importantes

- Respecter les autres et soi-même dans le langage et les attitudes ;
- Participation aux tâches quotidiennes avec son équipe ;
- Dormir la nuit ;
- Obéir aux adultes, en particulier à l'animateur d'équipe.

Le non-respect de ces règles entraîne lui aussi une sanction du même type que pour les règles précédentes sans aller forcément jusqu'au renvoi.

Cette liste n'est pas exhaustive. Des fautes graves non citées ici peuvent entraîner un renvoi direct.

Ces règles ne sont pas négociables. Elles sont présentées dès le premier soir du séjour.

Les principes

- A partir du moment où, à cause du comportement d'un mineur, nous ne pouvons plus assurer sa sécurité et celle de ses camarades, nous devons le renvoyer ;
- Si son comportement entraîne des dommages que l'association ne peut pas assumer (dégradations par exemple), le renvoi s'impose aussi ;
- Les fautes qui sont purement de l'ordre de la discipline doivent être assumées par l'équipe d'encadrement : un séjour où il n'y a que des enfants « parfaits » n'existe pas. Aussi en réunion de régulation nous parlerons des enfants qui ont pu poser des difficultés pour les aider à grandir.

Modalité du renvoi

- La décision de renvoyer un enfant sera la responsabilité du directeur mais il consultera toujours l'équipe des animateurs (autant que le respect du droit à la bonne réputation le permet) ;
- Le directeur de la colonie contactera les parents (qui s'engagent par-là à être joignables !) pour expliquer les motifs de sa décision et prévoir le retour de l'enfant dans sa famille ;
- La colonie ne payera ni ne remboursera les frais du voyage retour d'un enfant ayant volontairement et gravement bravé le cadre de la Colonie.

2. Les règles de vie du séjour pour les majeurs

Nous sommes là pour le bien des enfants. Aussi est exclu ce qui porte atteinte à leur sécurité morale et physique. Pas de grossièreté dans le vocabulaire et l'attitude. Pour les animatrices : pas de décolleté, mini-jupes, taille-basse et débardeurs. Pour les animateurs : jamais torse-nu, pas de « marcel » non plus ni maillot de bain. On ne brutalise pas les jeunes ni physiquement ni verbalement.

Par leur comportement, les animateurs acquièrent de la légitimité auprès des jeunes : ils veilleront à être les premiers à respecter les consignes, à être ponctuels et à ne pas montrer les préférences qu'ils peuvent avoir pour certains enfants.

Unité de l'équipe : en cas de désaccord ils régleront la question avec simplicité, jamais devant les mineurs. Ils veilleront aussi à ne pas prendre à parti un membre de l'équipe en réunion. Ils préféreront la médiation du directeur et de ses adjoints qu'ils ne doivent pas hésiter à consulter.

Une Charte de l'animateur sera signée par tout membre de l'équipe encadrante. Elle résume le cadre et l'engagement de l'adulte au service des colons.

Modalité de renvoi : si par une faute grave (contre la Loi ou contre le règlement intérieur de la colonie ou un point explicité oralement) un adulte met en danger la sécurité physique et morale des mineurs, ou encore se rend incapable d'exercer une responsabilité vis-à-vis des mineurs, le directeur se réserve le droit d'exiger son exclusion de la colonie en lien avec l'organisateur. La Colonie ne remboursera les frais de transport qu'à la mesure de ceux prévus normalement pour les déplacements de l'animateur en question.

3. La loi

La législation des Accueils Collectifs de Mineurs, quoiqu'exigeante, est perçue dans notre séjour comme un ensemble de moyens à notre disposition pour :

- Assurer la sécurité de tous les participants ;
- Nous éclairer sur nos fonctions de direction et d'animation ;
- Proposer un séjour de qualité, bien organisé, riche et cohérent ;
- Nous protéger en cas d'accident.

Aussi l'application de la réglementation n'apparaît pas comme facultative. Cet état d'esprit vis-à-vis de la loi sera présenté et défendu en réunion du soir.

Voir aussi l'annexe 2, Mesures de protection des personnes.

XI. La communication

1. Les parents

- Le processus d'inscription se fait par internet. Si des parents n'ont pas internet nous le leur envoyons par courrier sur simple demande ;
- Les parents reçoivent un mois avant le séjour un courriel contenant : des instructions concernant le voyage en train, les numéros de téléphone, diverses informations utiles ;
- A la fin du séjour, les parents qui le demandent reçoivent une attestation de séjour. Nous leur signalons aussi les consultations ou soins médicaux qu'ont reçus leurs enfants.

2. La communication extérieure

La communication extérieure a deux objectifs : recruter des participants et faire de la publicité pour les concerts spirituels.

Pour le recrutement, le bouche-à-oreille est suffisant pour assurer le remplissage des inscriptions. Il y a en outre un dépliant édité par la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre qui présente tous les séjours de vacances dans lesquels ces séminaristes interviennent. Ce dépliant nous permet de nous faire connaître auprès d'un large public.

Enfin et surtout nous posons des affiches dans les églises où se tiennent les concerts spirituels, avec l'autorisation des curés qui bien souvent, nous font de la publicité eux-mêmes.

XII. Les partenaires

1. L'environnement

- L'ensemble scolaire Immaculée Conception, 7 Boulevard Edouard Herriot, 64 000 Pau ;
- Lycée Beau Frêne, 1 avenue du Château d'Este, 64 140 Billère;
- La mairie : elle est prévenue par courrier de la tenue du séjour et du nombre de participants lorsque le récépissé de déclaration DDCS est reçu. Dans le même courrier, le directeur demande s'il y a des arrêtés municipaux que l'on doit connaître. Nous leur demandons également s'il y a sur la commune des associations ou des personnes que notre projet intéresserait et avec qui nous pourrions organiser des activités. En début de séjour le directeur se rend à la mairie pour se présenter.
- Le médecin : Le médecin est prévenu de la tenue du séjour en même temps que la mairie.
- La police / gendarmerie : elle est prévenue par courrier de la tenue du séjour avec les dates, le nombre d'enfants, la tranche d'âge, le nombre d'adultes et les coordonnées.
- Les pompiers : ils sont prévenus plusieurs semaines avant le séjour, une intervention leur est proposée à l'occasion d'un exercice d'évacuation.

2. Les activités

Les prestataires qui nous aident à organiser nos sorties (Entreprise de transport, activités sportives ou touristiques).

Les responsables des églises qui nous accueillent pour les concerts.

Appendice**Annexe 1 : une journée-type**

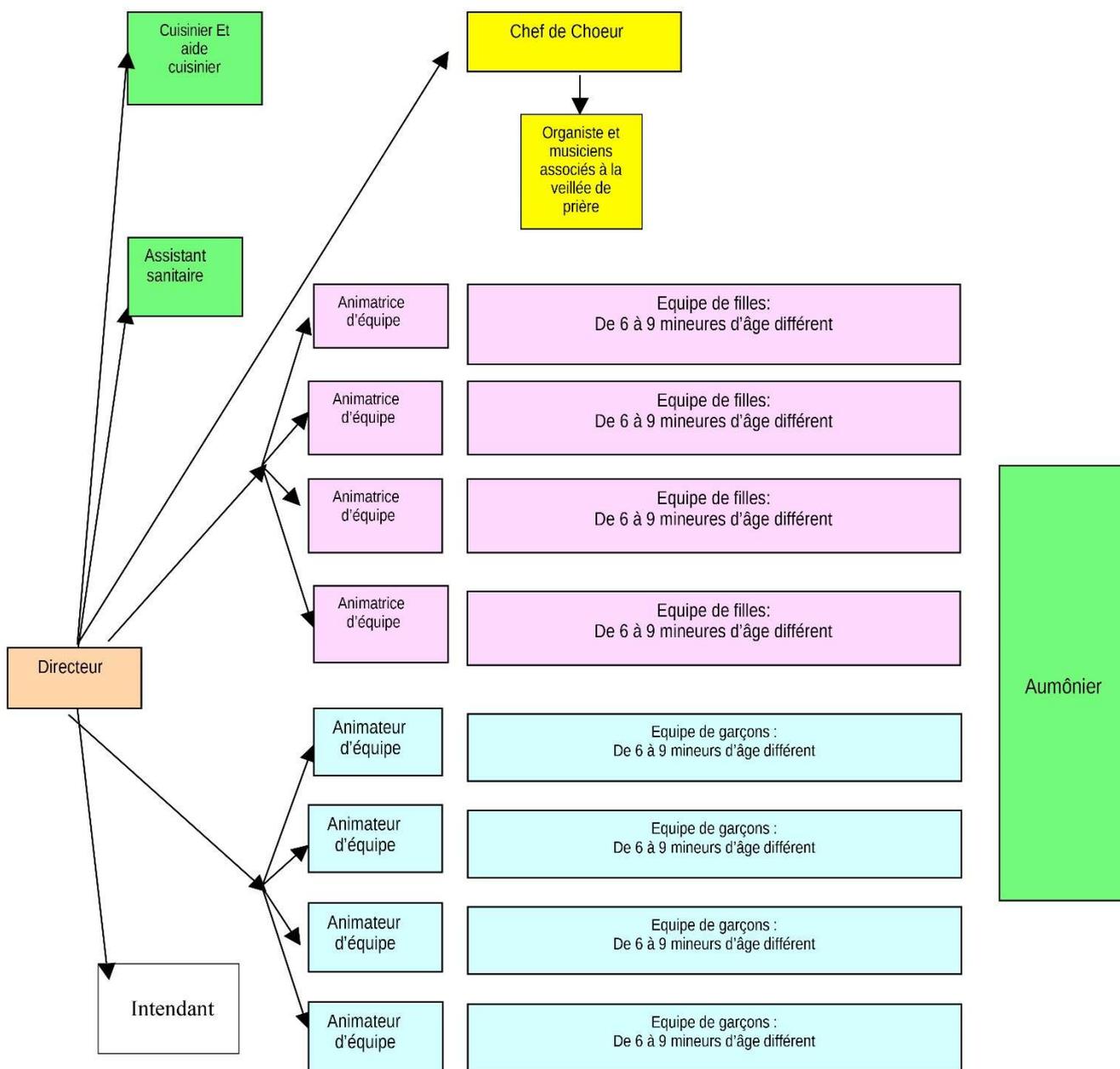
(Hors activités spéciales : concerts, olympiades, grand-jeu, messe dominicale)

Programme d'une journée ordinaire		
Horair	Programme	Moniteurs
7:30	Lever en polo de la colonie	
7:50	Angélus, présentation de la journée, effort du jour et prière	Tous présents, propres et dispos
8:00	Petit-déjeuner	
8:30	Services + infirmerie - Temps libre	
9:00	Mot de l'abbé à la chapelle puis chapelet	Sacristain
9:15	Messe puis changement de tenue	9h50 café de l'abbé directeur (-2)
10:00	Chant	Intendance
11:15	Pause - 20'	
12:30	Angelus - Déjeuner	Retour intendance
13:15	Service et temps calme/sieste + infirmerie / veillée d'équipe	Binôme de surveillance
14:00	Chant par pupitre ou atelier	
15:00	Atelier (rangement compris)	
16:15	Goûter	
16:30	Catéchisme	
17:15	Sport	
18:15	Douches	
19:00	Dîner	
19:40	Temps libre - services + infirmerie	
20:10	Veillée	
21:00	Complies sauf Mercredi → Prière du soir	
21:30	Coucher progressif + lecture	
22:00	Extinction des feux, 22h30 pour les plus grands	

Annexe 2 : Mesures de protection des personnes

- On ne frappe jamais un mineur ;
- On ne ridiculise personne ;
- Sauf accident un adulte n'ouvre jamais la porte de la douche d'un mineur. Exception : un adulte peut et doit aider à se laver un enfant qui n'est pas autonome (trop jeune ou en situation de handicap) ;
- Les séminaristes n'entrent pas dans la salle de bains, ils sont au maximum à la porte d'entrée ;
- Quand un adulte se trouve avec un mineur dans une pièce, il doit laisser la porte ouverte (y compris l'infirmierie) ;
- Quand un adulte doit avoir une conversation prolongée avec un mineur, il prévient un autre adulte et lui dit où il se trouvera et avec quel mineur ;
- Ces conversations doivent se tenir dans un endroit à l'écart mais en vue de tous ;
- Un adulte ne doit jamais être seul avec un mineur dans un véhicule (sauf pour urgence médicale) ;
- On sera d'une grande prudence dans l'utilisation des réseaux sociaux (Facebook, Twitter...) tant pendant le séjour qu'après celui-ci (pas de photo ou bien avec visage flouté) ;
- Le directeur du séjour doit présenter ces règles à son équipe et veiller à ce qu'elles soient appliquées.

Annexe 3 : Organigramme des participants



Projet Educatif

ŒUVRE FRA ANGELICO

Association d'Éducation Populaire régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : Maison Sainte-Solange, 5 rue Macdonald, 18 000 Bourges



Projet Educatif

L'Œuvre Fra Angelico est une Association d'éducation populaire. Elle a pour vocation de promouvoir le patrimoine artistique et culturel dans le Béarn, en particulier la musique sacrée.

Pour atteindre cet objectif auprès de la jeunesse elle organise la **Colonie Fra Angelico**, séjour de vacances fixe organisé pour des mineurs de 11 à 17 ans, garçons et filles, sans distinction d'origine géographique, sociale ou confessionnelle. L'œuvre poursuit quatre finalités :

La détente : Il s'agit d'un séjour de vacances, ce que l'encadrement du séjour doit toujours garder à l'esprit. Les participants doivent y trouver un cadre à la fois ludique et reposant qui rompt avec le rythme et les obligations de l'année scolaire.

Le développement des talents : par *la musique et le théâtre en particulier*, mais aussi les visites culturelles et tout autre moyen adapté aux besoins et capacités des mineurs, la colonie doit leur permettre d'acquérir une véritable culture artistique et de découvrir ou approfondir leurs propres talents.

L'identification : la colonie devra permettre aux mineurs de bâtir leur propre personnalité en leur proposant des modèles auxquels se référer. Cela se fera en particulier de deux manières : par l'exemple des personnages représentés en théâtre et par l'attitude exemplaire des adultes encadrant le séjour.

La socialisation : Une culture ne vaut que si elle est partagée. Par les activités et la vie quotidienne la colonie doit permettre aux mineurs de se faire des amis, d'apprendre à vivre en communauté et d'en comprendre les bienfaits. Elle doit permettre aux mineurs d'envisager avec confiance le monde des adultes.

D'une manière générale, ce séjour doit aider les participants à devenir des acteurs responsables de leur propre vie.